BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « B »

Annonce n° 3543

94 - Val-de-Marne

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRÉTEIL

Modifications et mutations diverses

921 323 333 RCS Créteil.
EXAGIA.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 6000000.00 EUR.
Administration : Président : BPIFRANCE INVESTISSEMENT ; Commissaire aux comptes titulaire : FORVIS MAZARS SA.
Activité : Directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger, la constitution, la détention et la gestion, pour son propre compte, d'un portefeuille d'actifs (actifs numériques au sens de l'article L. 54-10-1 du code monétaire et financier, crypto-actifs au sens de l'article 3 (5) du Règlement (Ue) 2023/1114 du 31 mai 2023 sur les marchés de cryptoactifs, émis ou à émettre et, à titre accessoire, instruments financiers et dépôts). Dans ce cadre, la Société pourra effectuer, seule et/ou conjointement avec des tiers, directement ou indirectement à travers d'autres sociétés, qui seront créées ou acquises, les opérations suivantes : a) la souscription, l'acquisition et plus généralement la détention, la cession et la gestion, par tous moyens et sous quelque forme que ce soit, d'un portefeuille composé de tout actif, actif numérique au sens de l'article L. 54-10-1 du Code monétaire et financier, crypto-actif au sens de l'article 3 (5) du Règlement (UE) 2023/1114 du 31 mai 2023 sur les marchés de crypto-actifs, instrument financier, bien et droit, mobilier, corporel ou incorporel, s'inscrivant dans son objet social et la conclusion de tout contrat y afférent ; b) la conclusion de contrats ouvrant la possibilité, de se faire livrer, à une date déterminée ou indéterminée, des actifs numériques au sens de l'article L. 54-10-1 du Code monétaire et financier ou des crypto-actifs au sens de l'article 3 (5) du Règlement (UE) 2023/1114 du 31 mai 2023 sur les marchés de cryptoactifs, émis ou à émettre. c) la conclusion de toute convention de financement et la constitution de toute sûreté ; d) et plus généralement, toute opération pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet visé ci-dessus..
Adresse du siège social : 27-31, Avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex.
Commentaires : Modification survenue sur le capital..

Le Directeur adjoint de l'information légale et administrative : David SARTHOU